

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 5 juillet 2024, 19 h 30 à la salle communautaire sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.



Sont présents :

Chantal Crête Gilles Ladouceur Anik Bois (absence motivée)

Don Saliba

Manon Bastien Couturier

Jocelyn Martel

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et tous les membres du conseil, sauf madame Bois, sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2024.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2024.
- 1.5 Désignation de l'emplacement de la tenue des séances du Conseil.
- 1.6 Autorisation Soumission de la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais Rapport d'évaluation foncière 544 chemin du Tour-du-Lac.
- 1.7 Autorisation Soumission XMA Solutions Location de photocopieurs 544 chemin du Tour-du-Lac.
- 1.8 Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation.
- **1.9** Projet en lien avec le Fonds pour l'accessibilité concernant les projets de petites envergures.
- 1.10 Regroupement avec les municipalités de Duhamel, Montpellier et Valdes-Bois pour le projet de développement du Sentier national au Québec.
- **1.11** Autorisation Demande de fermeture du Chemin du Parc le 7 septembre 2024 32^e édition du Rallye Défi Petite-Nation spéciale Carrière Lirette.
- **1.12** Autorisation Pad-Kay Location d'équipements en libre-service à la plage municipale.
- **1.13** Autorisation Service contractuel d'un poste temporaire en événementiel.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance Voir Annexe C.
- 2.3 Autorisation Logiciel Munys Achat d'une licence d'utilisation.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.



No de résolution

- 5. **COMMUNICATIONS**
- 5.1 Mot du maire suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.
- 6. <u>INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS</u>
- 6.1 Démission d'un pompier.
- 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES
- 7.1 Autorisation Achat d'un radar pédagogique.
- 7.2 Autorisation Marquage de rues.
- 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 Adoption du 1er projet de règlement numéro U-21-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de pouvoir transférer la compétence d'approuver la sécurité et conformité d'un chemin lors d'une demande de permis de construction d'un bâtiment sur un terrain dont le chemin public est sur une pente forte.
- 9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE
- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES
- **10.1** Autorisation Soumission Proson Sonorisation activité du 27 juillet 2024.
- 11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS
- 11.1 Suivi Politique familiale.
- 12. DIVERS
- 12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.
- 13. PAROLE AU PUBLIC
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a environ treize (13) personnes qui assistent à la séance.

1.1

222-07-2024

Ouverture de la séance

II est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

D'ouvrir la séance à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

223-07-2024

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

224-07-2024

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 7 juin 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

225-07-2024

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2024 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE la lecture du procès-verbal du 14 juin 2024 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou annotation

1.5

226-07-2024

Désignation de l'emplacement de la tenue des séances du Conseil

CONSIDÉRANT QUE le point 2.1 du règlement numéro 544-2024 concernant les règles de régie interne et de la procédure des séances du Conseil remplaçant le règlement numéro 406-2008 indique que « Le Conseil de la Municipalité de Lac-Simon tient ses séances en la salle des délibérations du Conseil située à l'hôtel de ville, ou à tout autre endroit sur le territoire de la Municipalité que le Conseil désigne par résolution »;

CONSIDÉRANT QUE les séances de Conseil se tiennent tous les premiers vendredis de chaque mois au centre administratif situé au 849, chemin du Tourdu-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs sont déménagés au 544, chemin du Tour-du-Lac depuis le 27 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QU'à compter du 27 juin 2024, les séances de Conseil se tiendront au 544, chemin du Tour-du-Lac selon les dispositions déjà établies.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

227-07-2024

Autorisation - Soumission de la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais - Rapport d'évaluation foncière 544 chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de la propriété du 544, chemin du Tour-du-Lac dans le but de déplacer les services rendus à l'hôtel de ville actuel à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement du nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel a été réalisé le 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire évaluer le 544, chemin du Tour-du-Lac selon sa nouvelle vocation afin de recevoir l'évaluation la plus juste et profitable;

CONSIDÉRANT la soumission de la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais pour la réalisation de l'évaluation foncière du 544, chemin du Tourdu-Lac au montant de 3 750 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais au montant de 3 750 \$, plus les taxes applicables pour la réalisation de l'évaluation foncière du nouvel hôtel de ville et centre multifonctionnel situé au 544, chemin du Tour-du-Lac;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-15001-417.

ADOPTÉE à l'unanimité



1.7

228-07-2024

Autorisation - Soumission XMA Solutions - Location de photocopieurs - 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition de la propriété du 544, chemin du Tour-du-Lac dans le but de déplacer les services rendus à l'hôtel de ville actuel à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement du nouvel hôtel de ville a été réalisé le 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs sont sur deux étages et que la productivité et l'efficacité est de mise dans le cadre du bon fonctionnement des services:

CONSIDÉRANT la soumission de XMA Solutions pour la location de deux copieurs de marque Xerox pour une durée de 66 mois au coût de 469,71 \$ mensuellement, plus les taxes applicables ainsi que le coût unitaire des copies;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de XMA Solutions au montant de 469,71 \$ mensuellement, plus les taxes applicables pour la location d'une durée de 66 mois ainsi que le coût unitaire des copies;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à résilier le bail de location avec le fournisseur actuel:

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-517.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

229-07-2024

Demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière du Club Quad Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QU'il y a de plus en plus de quadistes et que les sentiers nécessitent de l'entretien et des réparations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil accorde un montant de 250 \$ au Club Quad Petite-Nation;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-19000-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

19

230-07-2024

Projet en lien avec le Fonds pour l'accessibilité concernant les projets de petites envergures

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de la part du Député fédéral, Monsieur Stéphane Lauzon indiquant l'ouverture du Fonds pour l'accessibilité concernant les projets de petites envergures;



No de résolution ou annotation **CONSIDÉRANT QUE** le Conseil veut inclure les personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent participer aux activités et aux services offerts par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire créer une aire de jeux accessible pour ces personnes:

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Marie-Pier Lalonde Girard à produire une demande d'ici le 23 juillet 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.10

231-07-2024

Regroupement avec les municipalités de Duhamel, Montpellier et Val-des-Bois pour le projet de développement du Sentier national au Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 495-11-2023 concernant une demande d'appui de la Municipalité de Val-des-Bois pour une demande d'aide financière aux projets de développement du Sentier national au Québec volet II;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de relier les municipalités de Val-des-Bois, Duhamel, Lac-Simon et Montpellier par des sentiers à partir de la réserve faunique Papineau-Labelle et du site récréotouristique du Lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire collaborer avec les municipalités incluses dans ce projet afin que les sentiers soient reliés de l'Outaouais aux Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de kilomètres appartenant à la Municipalité de Lac-Simon est de 6 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE la Municipalité de Lac-Simon collabore au projet de Sentier national selon les conditions établies:

ET QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs et la directrice générale, Madame Marie-Pier Lalonde Girard à signer les documents nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.11

232-07-2024

Demande d'autorisation – 32e édition du Rallye Défi Petite-Nation, organisé par le Club Automobile Défi Outaouais (CADO), les 6, 7 et 8 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le Rallye Défi se déroule annuellement dans notre région;

CONSIDÉRANT QU'une compétition régionale est en préparation les 6, 7 et 8 septembre 2024 et qu'on demande au Conseil d'autoriser la fermeture du chemin du Parc sur toute sa longueur le samedi 7 septembre 2024 entre 9 h à 14 h pour la tenue de la spéciale Carrière Lirette;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Rallye Défi est désormais assurée par le Club Automobile Défi Outaouais (CADO);

CONSIDÉRANT QUE l'activité annuelle est bien organisée et structurée par des personnes professionnelles, et qu'elle offre une visibilité appréciable de la Municipalité de Lac-Simon;



EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil autorise la fermeture du chemin du Parc sur toute sa longueur le samedi 7 septembre 2024 de 9 h à 14 h pour la tenue de la spéciale Carrière Lirette:

QUE cette autorisation soit sans frais, étant entendu que le Club Automobile Défi Outaouais a obtenu les autorisations nécessaires pour tenir l'évènement à cet endroit.

ADOPTÉE à l'unanimité

1 12

233-07-2024

Autorisation – Pad-Kay - Location d'équipements en libre-service à la plage municipale

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Pad-Kay concernant la location d'équipements en libre-service (kayaks et planches à pagaie) et d'un espace de rangement à la plage municipale;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'espace de rangement et des réservations de plage-horaire s'effectuent à l'aide d'un code QR;

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE le Conseil accepte qu'un espace de rangement ainsi que la location d'équipements en libre-service (kayaks et planches à pagaie) soit effectué sur la plage municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.13

234-07-2024

Service contractuel d'un poste temporaire en événementiel

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite offrir un service de loisirs et événements de qualité à ses citoyens;

CONSIDÉRANT les activités prévues durant la période estivale et les tâches qui y sont reliées;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire offrir un poste de service contractuel en événementiel;

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil nomme monsieur Mario Legault pour un service contractuel à raison de 2 jours par semaine à titre de ressource temporaire en événementiel.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de juin ont été déposés.



No de résolution

2.2

Dépôt de la correspondance

Aucune correspondance a déposé pour le mois de juin.

2.3

235-07-2024

Autorisation - Logiciel Munys - Licence d'utilisation

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs des municipalités du Québec (ADMQ) offre un tout nouveau logiciel permettant de bien gérer les diverses obligations légales des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit logiciel inclut entre autres des documents de références, des liens vers les lois connexes aux divers sujets, des gabarits ainsi qu'un calendrier personnalisable pour permettre aux municipalités de s'acquitter plus facilement des centaines d'obligations légales qui leurs incombent;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel a été conçu avec l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) et que l'ADMQ se rend responsable de la tenir à jour avec les futures modifications législatives pouvant affecter son contenu;

CONSIDÉRANT QUE la clé d'activation initiale est disponible au coût de 405 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard à procéder à l'achat d'une clé d'activation pour le logiciel Munys au coût de 405 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE le Conseil autorise le renouvellement annuel de la licence Munys.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

236-07-2024

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de juin, totalisant la somme de 299 246,26 \$ et portant les numéros 18479 à 18522;
- Dépôts directs totalisant la somme de 253 053,48 \$;
- Prélèvements totalisant la somme de 90 422,61 \$;



- Salaires des employés pour la période du 19 mai au 22 juin 2024, pour un montant total de 182 490,05 \$;
- Rémunération des élus du mois de juin 2024 pour un montant total de 9 916,60 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 512-2020, Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Marie-Pier Lalonde Girard, directrice générale et greffière-trésorière

5. **COMMUNICATIONS**

Mel

5.1

Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne qu'un envoi du rapport du maire sur les faits saillants de l'état financier 2023 sera transmis à tous les citoyens par la poste. Il informe par le fait même que la Municipalité est en bonne santé financière et il remercie le personnel administratif ainsi que les élus responsables du Comité des finances pour cela. Il mentionne aussi que l'évaluation foncière générale de la Municipalité a augmentée au fil des années et que la quote-part annuelle à payer reflète cette hausse.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

237-07-2024

Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT la lettre de démission reçue de monsieur Marc Turpin, datée du 4 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Turpin indique que sa décision est mûrement réfléchie:

CONSIDÉRANT QUE la démission de monsieur Marc Turpin est effective dès le 4 juin 2024;

POUR CES RAISONS:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil entérine la démission de monsieur Marc Turpin à compter du 4 juin 2024 et le remercie pour les mois consacrés à ce service important pour la communauté.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

238-07-2024

Autorisation - Achat d'un radar pédagogique

CONSIDÉRANT une demande reçue d'une citoyenne pour l'ajout d'un deuxième radar pédagogique sur la route 321;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire mettre en place des mesures préventives afin d'inciter les automobilistes à réduire la vitesse sur son territoire;



No de résolution

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission numéro 77624 de la compagnie Signel pour un radar pédagogique tricolore, 3 chiffres, à alimentation solaire avec logiciel pour message personnalisé permettant la compilation des données telles que le nombre de véhicules, la vitesse moyenne sur un espace-temps permettant une gestion à distance;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission 77624 pour l'achat d'un radar pédagogique et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au montant de 3 899.00 \$, plus les taxes applicables;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-640.

ADOPTÉE à l'unanimité

7.2

239-07-2024

Autorisation - Marquage de rue

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues de différentes compagnies pour le marquage de rues;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service des Travaux publics recommande le lignage de rues, sur une distance de 40 kilomètres, en lignes simples;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur Et résolu

QUE le Conseil autorise la dépense de 17 895 \$, plus les taxes applicables, pour le marquage annuel des lignes des rues municipales en conformité avec l'offre de prix du 25 juin 2024 de PRO-ligne;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-32000-521.

ADOPTÉE à l'unanimité

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1

240-07-2024

Adoption du 1er projet de règlement numéro U-21-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de pouvoir transférer la compétence d'approuver la sécurité et conformité d'un chemin lors d'une demande de permis de construction d'un bâtiment sur un terrain dont le chemin public ou privé est sur une pente forte

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 est en vigueur sur le territoire depuis le 2 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon n'a pas l'expertise nécessaire pour garantir la conformité des chemins publics lors de situations particulières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon souhaite s'assurer que ses chemins publics et privés soient sécuritaires afin de permettre de nouveaux projets domiciliaires et pour l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 7 juin 2024;



CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC de Papineau et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel Et résolu

QUE le règlement numéro U-21-3 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro U-21 et ayant pour objet de pouvoir transférer la compétence d'approuver la sécurité et conformité d'un chemin lors d'une demande de permis de construction d'un bâtiment sur un terrain dont le chemin public est sur une pente forte comme ci-récité au long et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

241-07-2024

Autorisation - Soumission sonorisation par Proson - Activité 27 juillet 2024

CONSIDÉRANT la réception de la soumission numéro 24-0696 pour la réservation d'équipements de son pour la journée du 27 juillet 2024 pour l'événement de fontaines et lasers au montant de 4 579,99 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Madame Chantal Crête Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de l'entreprise Proson et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à libeller un chèque au montant de 5 265,84 \$ (taxes incluses);

ET QUE la dépense nette soit imputée au poste budgétaire 02-70170-419.

ADOPTÉE à l'unanimité

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Suivi - Politique familiale et des aînés

Madame Chantal Crête, conseillère, mentionne que la politique relative aux aînés a été mise à jour en 2017 et que nous avons reçu une aide financière, la prochaine étape sera donc de revoir le plan d'action en incluant les nouvelles infrastructures. Pour ce qui est de la politique familiale, madame la conseillère informe que le Comité a été formé il y a plus d'un an et qu'ils sont maintenant à l'étape de la rédaction pour l'adoption de la politique au mois d'août.

12. DIVERS

12.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

13. PÉRIODE DE QUESTIONS



14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1

242-07-2024 Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Don Saliba Et résolu

QUE la séance soit et est levée à 20 h 48.

ADOPTÉE à l'unanimité

Jean-Paul Descoeurs

Maire

Marie-Pier Lalonde Girard Directrice générale et

greffière-trésorière